

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

AMENDEMENT

N° CD165

présenté par
M. Brosse, rapporteur

ARTICLE 22

Retiré avant publication.